



Possibilités d'action diaconale des paroisses face à la menace de pénurie d'énergie

État au : 19 septembre 2022

Contexte

Notre société est confrontée au risque d'une pénurie d'énergie. Le monde politique, la société civile, l'économie mais aussi les ménages privés se préparent à de possibles difficultés d'approvisionnement notamment en gaz et en électricité durant l'automne et l'hiver prochains. L'EERS, en collaboration avec les Églises membres, a décrit sur son [site web](#) les conséquences que ces pénuries potentielles et les scénarios de la Confédération pourraient avoir pour les Églises et l'action ecclésiale.

Le présent document approfondit ces réflexions dans une perspective diaconale et tente de déterminer plus particulièrement ce que ces possibles pénuries peuvent signifier pour l'action diaconale des paroisses. Les réflexions mettent l'accent sur le fait qu'en raison de la situation alarmante, les prix de l'énergie ont parfois déjà massivement augmenté. Les ménages privés, en particulier, doivent ainsi assumer des coûts supplémentaires considérables, pouvant atteindre un montant à trois, voire quatre chiffres.

C'est important d'un point de vue diaconal, car des personnes vulnérables – notamment celles qui risquent déjà de sombrer dans la précarité et ne possèdent aucune réserve financière - se trouvent ainsi confrontées à de nouvelles menaces : nouvelles dettes, difficultés financières à court et à long terme, voire problèmes de logement.

Suggestions à l'intention des paroisses

Partant de ce constat, le présent document formule des suggestions sur la façon dont les paroisses peuvent aborder ces défis. Il faut savoir que la situation est différente dans chaque canton / dans chaque commune ; par conséquent, les suggestions ci-après doivent être adaptées au contexte local.

Les suggestions sont divisées en quatre étapes :

- Être prêt
- Regarder
- Mettre en réseau
- Conseiller et soutenir

1. Être prêt

Dans un premier temps, les paroisses peuvent mener une réflexion de fond sur leur approche diaconale de la menace de pénurie d'énergie :

- Comment les effets de la hausse des prix de l'énergie se manifestent-ils dans sa propre paroisse ? Quelle est l'ampleur de l'augmentation des coûts du fournisseur local d'énergie? Quelles personnes / quels quartiers pourraient être particulièrement touchés?
- Quelle forme de soutien la paroisse peut-elle et veut-elle proposer ? Y a-t-il la possibilité et la volonté d'augmenter temporairement les ressources destinées a. à l'accompagnement social / spirituel et b. aux contributions de soutien?

2. Regarder

La deuxième étape consiste à attirer l'attention des décideuses et décideurs ainsi que des personnes qui s'investissent dans les paroisses sur la problématique présentée en introduction :

- Qui, parmi les employées et employés, les bénévoles et autres personnes qui s'investissent dans les paroisses, convient-il de sensibiliser aux difficultés financières qui risquent d'apparaître ?
- Comment les contacts avec les personnes susceptibles d'être touchées peuvent-ils être assurés au travers des actrices et acteurs, des employées et employés, des bénévoles et autres relais?

3. Mettre en réseau

Ensuite, les paroisses doivent envisager une mise en réseau élargie tant avec les actrices et acteurs de la société civile qu'avec des institutions de l'État :

- Quelles organisations de la société civile sont à l'œuvre sur place et quelles offres de soutien peuvent-elles fournir dans le cas présent ? Comment assurer une bonne mise en réseau des actrices et acteurs et de leurs offres ?
- Quelles mesures de soutien existantes et éventuellement nouvellement introduites sont proposées par les autorités de l'État dans le cas présent ?
(par exemple octroi / adaptation des droits aux prestations complémentaires en raison de l'augmentation des coûts du logement/de l'énergie)
- Quels sont les services compétents au sein de la gestion de crise cantonale et communale ?

4. Conseiller et soutenir

En s'appuyant sur les étapes précédentes, les paroisses peuvent alors utiliser les ressources qu'elles ont préparées pour:

- des consultations sociales spécialisées et l'accompagnement spirituel des personnes concernées ainsi que leur orientation éventuelle vers d'autres institutions fournissant une aide ;
- d'éventuelles possibilités de soutien financier (aide d'urgence, aide transitoire) en faveur de personnes qui se trouvent dans une phase de grande précarité en raison de la situation actuelle.

Les Églises membres de l'EERS peuvent soutenir les paroisses dans ces tâches

- en faisant connaître et en transmettant les contenus et les tâches décrits dans ce document,
- en désignant une personne responsable auprès de laquelle les personnes intéressées dans les paroisses peuvent s'adresser, et
- en proposant des échanges d'expérience sur place (réunions sur Zoom, séances d'échange, etc.).